

## Compte rendu du Conseil Municipal 14 Février 2017

Sur convocation du 9 Février 2017, le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 14 Février à 20 h en la salle du conseil sous la présidence de Jean-François LHERMITTE, maire.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 Décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Mme Chantal ZULUETA a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Mmes Yvette BRENET, Chantal ZULUETA, Maryline BERTRAND (pour les délibérations 1 et 2, absente pour la délibération 3 pour laquelle elle avait donné pouvoir à Romain THIESSE)

MM. François DAVID, Romain THIESSE, Hubert PAILLAT, Guillaume SIMON-BOUHET, Jean-François LHERMITTE, Francis GLORIE (pour la délibération n° 3, absent pour les délibérations 1 et 2 pour lesquelles il a donné pouvoir à Jean-François LHERMITTE)

Absents excusés : Mathieu AUBURTIN (pouvoir à François DAVID), Florian FAUCHER

### **1/17 Transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes de Parthenay Gâtine**

La commune est actuellement en phase d'élaboration de son Plan d'Urbanisme Local, en essayant d'une part, d'y associer du mieux possible l'ensemble de la population, d'autre part d'utiliser ce PLU comme l'un des éléments essentiels de son propre projet de développement.

Un tel projet ne peut guère se concevoir dans le cadre d'un PLUI regroupant 39 communes, où les sensibilités et aspirations locales ne pourraient être prises en compte. L'exemple du SCOT montre malheureusement qu'un débat à une échelle non convenable aboutit à des solutions médiocres, qui ont fait disparaître l'identité gâtinaise.

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi dite ALUR du 24 Mars 2014, la commune s'oppose au transfert de sa compétence urbanisme au profit de la communauté de communes Parthenay Gâtine.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

### **2/17 Maintien de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel pour les agriculteurs.**

Considérant que l'ICHN représente en moyenne 5500€ par exploitation en 2016, soit entre le tiers et la moitié du revenu agricole.

Considérant que le maintien de l'agriculture est déterminant pour l'avenir des territoires ruraux.

Considérant que le règlement de l'UE n° 1305/2013 relatif au développement rural rend obligatoire la révision des zones défavorisées simples qui ouvrent droit à l'ICHN.

Considérant que cette aide conditionne largement le maintien et le développement de l'élevage, et par conséquent des spécificités du Pays de Gâtine

Demande que les critères de classement pour définir les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS) prennent en compte les caractéristiques du territoire des Deux-Sèvres.

Demande que les agriculteurs de la commune de Saint Germier continuent à bénéficier d'une indemnité liée aux contraintes spécifiques du territoire.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

### **3) Aménagement du parc de l'étang ; restauration de l'île**

Dans le cadre du programme trame verte et bleu de la région Nouvelle Aquitaine, la commune avait présenté quatre actions qui ont été acceptées par et financée par la région.

Une cinquième action « restauration et végétalisation des berges de l'étang » n'avait pu être présentée, bien qu'elle présente un intérêt essentiel en ce qu'elle permettra de stabiliser et végétaliser cet îlot réservoir de biodiversité.

Mme Delphine BATHO a bien voulu accepter d'y consacrer 1100 € au titre de sa réserve parlementaire, à savoir 50% du coût HT de l'opération.

Aussi le Conseil :

- Approuve le programme de travaux de l'opération « restauration et végétalisation de l'île de l'étang à hauteur de 2640€
- Sollicite la réserve parlementaire de Mme Delphine BATHO à hauteur de 1100€
- Mandate M. le Maire afin d'effectuer toute démarche en ce sens

Cette délibération a été adoptée par 7 voix pour, 1 voix contre (M. Guillaume SIMON-BOUHET) et 2 Abstentions (MM. François DAVID et Mathieu AUBURTIN)

Débat et questions diverses

- *Programme d'aménagement des berges de l'île de l'étang.* M. Guillaume SIMON-BOUHET a fait part de ses doutes quant au programme de travaux proposé. La solution de boudins en coco ne lui semble pas pertinente, compte tenu notamment des fluctuations du niveau de l'étang. Il pencherait plutôt pour un enrochement ou des pilotis en bois. JF LHERMITTE a fait remarquer que la solution proposée émanait d'un spécialiste, professionnel, Nicolas COGNARD, paysagiste. Il propose donc, les travaux ne pouvant être lancés que dans 3 mois au mieux, à l'occasion d'une prochaine rencontre, le paysagiste explique au conseil les avantages, inconvénients, de la solution proposée de telle manière que le projet puisse être purement et simplement abandonné si le Conseil n'est pas convaincu.
- *Chemin de remembrement :* JF Lhermitte a rappelé que les travaux de desserte électrique du parc éolien étaient en cours. A cette occasion, le câble électrique, à la demande de la commune, passe sous la chaussée du chemin de remembrement (et non dans le fossé). Du coup, la voirie de ce chemin va être intégralement refaite lorsque le temps sera sec, aux frais du promoteur du parc éolien. G. SIMON BOUHET à l'occasion a critiqué

l'implantation des haies sur ce chemin, se situant plus dans le fossé que sur la limite du talus.

- *PLU* : JF LHERMITTE a expliqué que la tendance au sein de la CCPG était en une prise de la compétence urbanisme au 1<sup>o</sup> Janvier 2018, à l'occasion de la fusion éventuelle avec la communauté d'Airvault. Dans ce contexte, il craint que si la commune n'a pas adopté son PLU à cette date, la mise en œuvre d'un PLU Intercommunal n'aboutisse pour St Germier à une plus grande réduction des surfaces constructibles qui, compte tenu des objectifs du SCOT, donnerait un chiffre de 1,35 ha pour St Germier, contre 2,5 ha dans l'actuelle esquisse de PLU. Maryline BERTRAND a insisté sur l'intérêt pour la commune de maintenir son indépendance en terme d'urbanisme. La question sera débattue à un prochain Conseil autour du PLU (ou maintien de la carte communale)
- *Bâtiment OCEALLA*. La vente est intervenue le 4 Février dernier. Toutefois, le bâtiment couvert de 150 m<sup>2</sup> est encombré par un boisseau, deux silos et une balance dont il faut nous débarrasser. Certains éléments ont une valeur marchande (boisseau notamment) et d'autres n'ont qu'un coût de démolition (silos). Compte tenu des propositions de MM. SURAULT et SIMON-BOUHET, un consensus se dégage pour proposer à M. SURAULT de débarrasser le bâtiment du boisseau et des silos, G. SIMON-BOUHET se chargeant pour sa part de la bascule.

Le prochain Conseil Municipal pourrait avoir lieu le vendredi 17 Mars à 20h 30 et serait consacré pour partie à la préparation du budget 2017.

La séance est levée à 20h 45.